

De : Patrice Doucet [REDACTED]
Envoyé : 31 janvier 2017 15:01
À : CSA ACVM Secretariat
Objet : Pour nous joindre - Renseignements

À qui de droit,

Je vous transmets aujourd'hui un courriel afin de vous faire part de mon opinion concernant le fin des commissions de suivis. La fin des commissions de suivi sera néfaste pour le consommateur car tous les conseillers vont changer continuellement de compagnie et toucheront toujours une commission de placement. Le conseiller agira ainsi à tous les deux ans et ne travaillera pas pour son client. Avec les commissions de suivi, la grande partie des conseillers ne font pas ce petit manège et se concentre sur le fait de bien connaître ses produits et d'y être fidèle donc de bien conseiller ses clients.

NON À L'ABOLITION DES COMMISSIONS DE SUIVI

Patrice Doucet

Provenance : [REDACTED] pour Windows 10